



LA FAO ET LA FORESTERIE



©FAO/G. BIZZARRI

Les Membres de la FAO adoptent le premier plan d'action mondial pour les ressources génétiques forestières

Selon les estimations, la planète compte entre 80 000 et 100 000 espèces d'arbres. Les forêts et les arbres hors forêt fournissent des services écosystémiques essentiels, comme la protection des bassins versants et des sols et le piégeage du carbone, et ils produisent également des aliments et d'autres produits importants. La capacité de l'humanité de répondre aux défis actuels et futurs de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et du développement durable dépend par conséquent largement du maintien de la riche diversité arboricole, tant entre les espèces que parmi celles-ci. La diversité génétique est indispensable si l'on veut que les arbres forestiers soient en mesure de survivre, s'adapter et évoluer dans des conditions environnementales variables, comme celles suscitées par le changement climatique.

La diversité génétique est également déterminante dans les programmes de sélection, de reproduction et de domestication qui visent à développer des variétés adaptées ou à renforcer des traits utiles. Dans de nombreux pays, les perspectives du développement durable en zone rurale varieront grandement selon la diversité des espèces et des écosystèmes forestiers.

Des chercheurs entretiennent de jeunes plants dans une serre de l'Indian Council for Forestry Research Institute, Dehradun, Inde. Un nouveau plan d'action mondial vise à conserver la diversité génétique des arbres, estimée à 80 000-100 000 espèces à travers la planète

Le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques forestières, le premier de ce type dans le secteur forestier, a été adopté par la Conférence de la FAO en juin 2013. Le Plan mondial a été préparé sur la base des besoins et priorités identifiés dans les consultations et rapports régionaux soumis par les pays membres pour la première édition de l'*État des ressources génétiques forestières mondiales*, qui sera publié par la FAO en 2014. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO a demandé à l'Organisation de développer une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial et de garantir la mobilisation de ressources financières adéquates pour cette mise en œuvre, en particulier en appui aux pays en développement.

Les principaux objectifs du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques forestières consistent à :

- renforcer la compréhension et la connaissance des ressources génétiques forestières;



- promouvoir une utilisation et une gestion durables des ressources génétiques forestières;
- développer et renforcer *in situ* et *ex situ* les programmes de conservation des ressources génétiques forestières au travers de collaborations à l'échelle nationale, régionale et mondiale;
- améliorer l'accessibilité et le partage des informations sur les ressources génétiques forestières aux niveaux national et régional;
- créer et consolider des programmes nationaux visant à accroître la coopération régionale et internationale, notamment en matière de recherche, éducation et formation sur l'utilisation et la gestion durables des ressources génétiques forestières, et renforcer les capacités institutionnelles;
- aider les pays, le cas échéant, à intégrer les exigences de conservation et de gestion des ressources génétiques forestières dans les politiques et les programmes nationaux plus vastes et dans les cadres d'action à l'échelle nationale, régionale et mondiale;
- encourager le travail d'évaluation sur les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques liées aux ressources génétiques forestières, le partage équitable des avantages dérivant de leur utilisation, la reconnaissance de leurs rôles, et, le cas échéant, la mise en place de politiques et législations efficaces traitant de ces questions;
- favoriser l'accessibilité et l'utilisation de matériel forestier de reproduction de qualité pour appuyer les programmes de recherche et développement aux niveaux national et régional, suivant les lois et réglementations internationales qui gèrent la propriété intellectuelle;
- promouvoir les approches écosystémiques et écorégionales comme des moyens efficaces de favoriser une utilisation et une gestion durables des ressources génétiques forestières;
- aider les pays et les institutions chargées de la gestion des ressources génétiques forestières à établir, mettre en œuvre et

réviser régulièrement les priorités nationales pour une utilisation et une gestion durables des ressources génétiques forestières;

- renforcer les programmes nationaux et les capacités institutionnelles – en particulier dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition – et développer des programmes régionaux et internationaux significatifs. De tels programmes devraient prendre en compte l'éducation, la recherche et la formation, en vue de répondre aux besoins de caractérisation, inventaire, suivi, conservation, développement et utilisation durables des ressources génétiques forestières.

Au total, 27 priorités stratégiques à l'échelle internationale, régionale et nationale sont identifiées dans le Plan d'action mondial, regroupées dans les quatre domaines suivants:

- amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières;
- conservation des ressources génétiques forestières (*in situ* et *ex situ*);
- utilisation, développement et gestion durables des ressources génétiques forestières;
- renforcement des politiques, des institutions et des capacités.

Pour plus d'informations, consulter: www.fao.org/forestry/fgr/64582/fr/.

Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes

La 28^e session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) s'est tenue à Georgetown, Guyana, du 9 au 13 septembre 2013. Des délégués provenant de 21 pays membres et des représentants de sept organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales ont participé à la réunion. La session a été ouverte par M. Donald Ramotar, Président du Guyana.



Des délégués posent durant la 28^e session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes

FAO



La Commission a abordé et formulé des recommandations sur un éventail de sujets, notamment: la boîte à outils de la FAO sur la gestion forestière durable, en cours d'élaboration, le Programme-cadre de la FAO sur la gestion des feux de forêt, l'état et la conservation des ressources génétiques forestières, les directives volontaires sur le suivi forestier national, les mécanismes d'incitation pour la protection des forêts naturelles, comme le paiement des services écosystémiques, et les suites données aux conclusions de la Conférence internationale sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

La Commission a formulé des priorités régionales à prendre en compte lors du Comité des forêts (COFO) de la FAO, et des recommandations à l'attention de la 33^e Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a exprimé son soutien au nouveau cadre stratégique de la FAO qui promeut une démarche intersectorielle, mettant en lumière le rôle des forêts dans cinq objectifs stratégiques.

La Commission a recommandé que le COFO encourage la révision et le renforcement de politiques forestières publiques, de sorte que la gestion des forêts soit mieux intégrée dans les processus de développement nationaux visant la sécurité alimentaire et le bien-être social. Elle a également demandé à ce qu'il promeuve une gouvernance appropriée des ressources forestières, en particulier concernant les droits de propriété sur les terres et les forêts, et à ce qu'il appuie le développement de mécanismes permettant de valoriser les services écosystémiques et d'en attribuer les avantages à ceux qui possèdent ou gèrent les forêts. Cela devrait être fait tout en incorporant et reconnaissant l'importance économique des ressources forestières dans les comptabilités nationales.

La Commission a recommandé que la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes souligne auprès de ses pays membres la contribution apportée par les forêts à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, à l'amélioration et à la protection des moyens d'existence des populations, et à la garantie de systèmes productifs durables. La Commission a réaffirmé l'importance des services rendus par les écosystèmes forestiers pour le développement de l'agriculture et de l'élevage.

La Commission a recommandé que la Conférence régionale prenne en compte le fait que la sécurité alimentaire dépend du renforcement du secteur forestier, les forêts, les arbres et les ressources génétiques forestières jouant un rôle déterminant dans le renforcement et la résilience de l'agriculture et de l'élevage. Elle a en outre recommandé que la Conférence régionale encourage des efforts institutionnels nationaux pour l'élaboration de politiques de développement et agendas intersectoriels, comprenant des questions relatives aux forêts, à l'environnement, à l'agriculture et à l'élevage dans une approche holistique, en vue de promouvoir la sécurité alimentaire et le développement économique et de réduire la pauvreté rurale.

La Commission a en outre recommandé que, œuvrant à l'échelle internationale, la Conférence régionale incite les organisations intergouvernementales à renforcer le travail de coopération technique dans le secteur forestier, afin de promouvoir la gestion durable des

forêts pour accroître la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté. Il est spécifiquement demandé que la FAO soit appuyée en vue de pouvoir continuer à travailler avec les pays de la région sur des volets forestiers, dans le contexte des nouveaux objectifs stratégiques de l'Organisation.

Durant la session, les quatre groupes sous-régionaux (Caraïbes, pays méso-américains, pays amazoniens et pays du Cône Sud) se sont réunis et ont discuté et préparé leurs plans de travail pour la période 2014-2015.

Pour plus d'informations, consulter: www.rlc.fao.org/fr/evenements/28-reunion-de-la-coflac/.

La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique souhaite que soit défini un objectif de développement durable sur les forêts

L'un des principaux résultats de la Conférence Rio+20, tenue en 2012, a été que les pays sont convenus de lancer un processus visant à élaborer un ensemble d'Objectifs de développement durables, qui s'appuieront sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et devront converger avec l'agenda pour le développement post 2015.

Lors de sa 19^e session, tenue à Windhoek, Namibie, du 30 septembre au 4 octobre 2013, la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) a «fermement recommandé la détermination d'un Objectif de développement durable forestier à part entière, qui prenne en compte les réalisations et les insuffisances des Objectifs du Millénaire pour le développement et des processus afférents.» La Commission a demandé à son Président de soumettre cette recommandation au processus du Groupe de travail ouvert œuvrant à la définition des objectifs de développement durable, notamment au travers du G-77 et de la Chine; elle a encouragé ses membres à faire parvenir la recommandation au travers des représentants au Groupe de travail ouvert; et elle a invité d'autres institutions forestières ou liées au secteur forestier du continent africain et d'autres régions du monde à en soutenir la mise en œuvre.

Un rapport sur les autres résultats de la réunion de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique sera publié dans le prochain numéro d'Unasylva.